

## AVIS PUBLIC

PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
DES PERSONNES HABLES À VOTER  
RÈGLEMENT RCA20-14007

---

**RÈGLEMENT RCA20-14007** de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, autorisant un emprunt de 3 388 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

---

**Avis public est donné**, aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, que relativement à la procédure d'enregistrement concernant le Règlement RCA20-14007 mentionné en titre :

Le registre des demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire s'est tenu à distance du 8 au 23 décembre 2020 à 15 h;

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de **89 062**;
- b) Le nombre de demandes de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de **8 917**;
- c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées à distance est de **0**.

**DONNÉ** à Montréal, le 23<sup>e</sup> jour de décembre 2020 à 16 h 30.

Lyne Deslauriers  
Secrétaire d'arrondissement